



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأمم المتحدة
للإغذية والزراعة

COMITE DE L'AGRICULTURE

SOUS-COMITÉ DE L'ÉLEVAGE

Deuxième session

16-18 juillet 2024

Cadre de la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité

Résumé

Ce document présente le Cadre de la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité, qui a été mis au point par la FAO pour renforcer sa capacité à prêter une assistance aux membres sur des aspects techniques et dans le domaine des politiques. Le cadre est structuré autour de cinq piliers, à savoir rassembler et diffuser les connaissances, faciliter l'application des bonnes pratiques, promouvoir les politiques et les investissements responsables dans le secteur de l'élevage et accélérer les effets au moyen de l'innovation et de partenariats stratégiques, tout en adoptant une approche globale qui prenne en compte toutes les dimensions de la durabilité tout au long de la chaîne de valeur.

Le document souligne également la nécessité d'aligner le processus de mise en œuvre de ce cadre sur le processus de l'Évaluation mondiale de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine, décrit dans le document de travail COAG:LI/2024/2¹. Cet alignement pourrait déboucher sur l'élaboration d'un plan d'action mondial pour la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité, dont le but serait d'accélérer la contribution de toutes les parties prenantes à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un processus participatif est proposé aux fins de l'élaboration du plan d'action mondial.

¹ COAG:LI/2024/2, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np489fr>

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

Le Sous-Comité est invité à recommander que le Comité de l'agriculture:

- prenne connaissance avec intérêt du Cadre de la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité;
- recommande à la FAO d'élaborer un plan d'action mondial pour la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité qui permette de mettre en œuvre le Cadre de la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité et qui soit fondé sur les conclusions de l'Évaluation mondiale de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine;
- recommande à la FAO de continuer à apporter son appui aux pays, s'il convient, dans le cadre de la transformation de leur secteur de l'élevage dans une optique de durabilité.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture

Division de la production et de la santé animales (NSA)

Adresse électronique: COAG-Livestock@fao.org

I. Introduction

1. Nous ne sommes pas en voie d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Selon un récent rapport de la FAO², «la plupart des cibles des objectifs de développement durable (ODD) en lien avec l'alimentation et l'agriculture sont encore loin d'être atteintes» et «les progrès réalisés ces 20 dernières années stagnent, voire se sont inversés, aggravant ainsi les difficultés liées à l'éradication de la faim et de la pauvreté, à l'amélioration de la santé et de la nutrition, et à la lutte contre les changements climatiques». Les systèmes d'élevage du monde transforment des ressources naturelles en aliments nutritifs provenant d'animaux terrestres et contribuent ainsi à la sécurité alimentaire, à l'amélioration de la nutrition et aux moyens de subsistance de centaines de millions de personnes.

2. À sa 27^e session, le Comité de l'agriculture a demandé à la FAO de «renforcer son appui aux membres dans le domaine des politiques et son assistance technique, grâce à la collecte de données et de connaissances utiles, ainsi qu'à la mise au point d'outils pour guider les pays dans la formulation de mécanismes institutionnels en vue de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et d'investissements en matière d'élevage, y compris la mobilisation de ressources supplémentaires, en rapport avec la réalisation des ODD»³. Il a également demandé à la FAO de «promouvoir l'échange d'informations, la diffusion de bonnes pratiques et la coopération technique en faveur d'une production animale durable»⁴.

² FAO. 2023. *Suivi des progrès des indicateurs des ODD liés à l'alimentation et à l'agriculture 2023*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc7088fr>

³ C/2021/21, par. 12. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/ne021fr>

⁴ C/2021/21, par. 13. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/ne021fr>

3. Afin de donner suite à ces demandes, la FAO a restructuré sa Division de la production et de la santé animales en 2023⁵. Elle a également établi le Cadre de la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité (ci-après, le «Cadre»)⁶, un cadre reposant sur cinq piliers qui vise à orienter les travaux de la FAO dans le domaine de l'élevage. Le Cadre a été présenté à la toute première Conférence mondiale sur la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité⁷, qui s'est tenue du 25 au 27 septembre 2023, au siège de la FAO. Au cours de cette conférence, des membres de la FAO, des producteurs, des scientifiques, des organismes de développement, des décideurs, la société civile et le secteur privé ont engagé un dialogue sur les innovations et les voies à suivre pour produire efficacement des aliments issus d'animaux terrestres plus nutritifs, plus sûrs et plus accessibles ayant une empreinte écologique réduite et contribuer à la mise en place de systèmes d'élevage locaux dynamiques et diversifiés qui soient plus résilients face aux chocs et aux perturbations. Les résultats de la conférence ont été présentés, notamment, à la 137^e session du Comité du Programme⁸ et à la 13^e réunion du Partenariat multipartite du Programme mondial pour un élevage durable⁹.

II. Transformation de l'élevage dans une optique de durabilité

4. Dans le Rapport mondial sur le développement durable (2019)¹⁰, les systèmes alimentaires et les modes de nutrition font partie des principaux points d'entrée recensés pour les voies de transformation dans l'ensemble des ODD. Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires¹¹, qui s'est tenu en 2021, a marqué un jalon important pour la communauté internationale, car il a permis d'accélérer les efforts visant à bâtir des systèmes alimentaires plus durables, plus inclusifs, plus équitables et contribuant davantage à la nutrition. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO a pour vocation de contribuer à la réalisation du Programme 2030 au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables. Il s'articule autour de quatre ambitions principales: améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie, en ne laissant personne de côté¹². Le Programme de travail pluriannuel¹³ du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture part des *quatre améliorations* et des ODD pour aboutir à trois domaines d'action thématiques dont l'objectif est de transformer le secteur de l'élevage dans une optique de durabilité: i) des systèmes d'élevage durables au service de la sécurité alimentaire, de la nutrition et d'une croissance économique inclusive; ii) la santé animale, publique et environnementale dans le cadre de l'approche «Une seule santé»; et iii) l'utilisation des ressources naturelles, le changement climatique et la biodiversité.

5. Le rapport de 2022 sur la FAO et les ODD souligne que pour transformer les systèmes agroalimentaires de manière crédible et efficace, nous devons partir du terrain¹⁴. En effet, la transformation du secteur de l'élevage dans une optique de durabilité ne se concrétisera que lorsque les parties prenantes adopteront des bonnes pratiques à tous les maillons de la chaîne de valeur, de la

⁵ CL 174/3, par. 35 <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/nn539fr>

⁶ FAO. 2023. *Sustainable livestock transformation – A vision for FAO's work on animal production and health*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc7474en>

⁷ COAG:LI/2024/INF/4. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np160fr>

⁸ PC 137/INF/5, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/nn084fr>

⁹ <https://www.livestockdialogue.org/events/events/multi-stakeholder-meetings/13-msp-chiang-mai-thailand-30-oct-3-nov-2023/en/>

¹⁰ Groupe indépendant de scientifiques nommés par le Secrétaire général. 2019. *Rapport mondial sur le développement durable 2019. Le futur c'est maintenant: la science au service du développement durable*. Organisation des Nations Unies. New York.

https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/26935French_DESA2019_Global_Sustainable_Development_Report_WEB.pdf

¹¹ <https://www.un.org/fr/food-systems-summit>

¹² FAO. 2021. *Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cb7099fr>

¹³ COAG/2022/21, par. 11. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/nj142fr>

¹⁴ FAO. 2022. *La FAO et les objectifs de développement durable*. Rome.

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc2063fr>

production à la consommation, en passant la transformation et le transport. À cet égard, la science, les politiques, les investissements et les autres compléments doivent être considérés comme des moyens de créer un environnement propice à l'adoption de bonnes pratiques de la part des parties prenantes, et donc à une transition vers un secteur de l'élevage durable.

6. La transformation du secteur de l'élevage dans une optique de durabilité ne sera pas un processus statique, car les bonnes pratiques doivent être constamment adaptées afin de tenir compte et de tirer parti des progrès scientifiques et technologiques et de l'évolution des conditions externes, notamment les dimensions environnementale et socioéconomique. Cette transformation n'a donc pas de point final, il s'agit d'un processus d'amélioration continue.

III. Le Cadre de la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité

7. Le Cadre est structuré autour de cinq piliers. Le premier pilier porte sur les connaissances et consiste à bâtir des descriptions ou des visions fondées sur la science et des données probantes aux fins de la transition vers un élevage durable.

- Divers acteurs ont produit une multitude d'examen et d'analyses sur le secteur de l'élevage qui mettent en lumière son hétérogénéité et ses multiples contributions à la réalisation des ODD.
- Ces examens et analyses sous-tendent diverses descriptions ou visions qui exposent les incidences de la croissance et de la transformation du secteur de l'élevage sur la société et la manière dont celles-ci orientent et influencent les décisions en matière de politiques et d'investissement.
- Toute description concernant la croissance et la transformation du secteur de l'élevage doit être établie en fonction de la région géographique concernée et du contexte, être fondée sur des éléments scientifiques suffisamment validés et les plus récents possibles et concilier de manière objective les contributions positives et négatives du secteur de l'élevage et de ses sous-secteurs.
- Au moyen du Cadre, la FAO vise à rassembler, analyser et diffuser stratégiquement des éléments scientifiques récents pour aider ses membres à établir des visions objectives de la transformation du secteur de l'élevage dans une optique de durabilité.

8. Le deuxième pilier consiste à promouvoir l'adoption de bonnes pratiques sur mesure et propres au contexte.

- Pour mener à bien la transition vers un élevage durable, il faut que les parties prenantes adoptent des bonnes pratiques à différents maillons de la chaîne de valeur. Il faut documenter et systématiser aussi bien les bonnes pratiques couramment utilisées que les innovations récentes, en précisant les contextes dans lesquels elles ont été utilisées ou pourraient être adoptées et/ou adaptées. Il faut également recenser et documenter les pratiques inefficaces.
- Il y a moins de consensus concernant les bons mécanismes d'exécution, c'est-à-dire les moyens de résoudre ce que l'on appelle «la problématique du dernier kilomètre» et donc de faire en sorte que la plupart des acteurs de l'élevage adoptent les bonnes pratiques tout au long de la chaîne de valeur. Il est tout autant essentiel de documenter ces mécanismes et leur contexte. Il est nécessaire d'innover pour mettre au point des mécanismes d'exécution plus efficaces dans les contextes qui se sont avérés difficiles.

- L'objectif des travaux de la FAO sur le Cadre est de mobiliser les parties prenantes dans le contexte de processus participatifs qui aboutissent à des consensus sur les bonnes pratiques durables et transposables à différents maillons de la chaîne de valeur de l'élevage et de cocréer et mettre en œuvre des mécanismes d'exécution modulables pour résoudre la problématique du dernier kilomètre et favoriser leur large adoption. En effet, un des buts de la Conférence mondiale de la FAO sur la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité était de permettre aux parties prenantes de partager des informations et de mettre en commun leur expérience au sujet des bonnes pratiques.

9. Le troisième pilier consiste à promouvoir les politiques et les investissements responsables pour obtenir des effets à grande échelle.

- On ne parviendra à transformer le secteur de l'élevage qu'au moyen de politiques fondées sur des éléments concrets et d'investissements responsables qui créent un environnement propice à l'adoption de bonnes pratiques par le plus grand nombre possible d'acteurs du secteur. Les politiques et les investissements doivent cibler tant les bonnes pratiques que les mécanismes d'exécution qui rendent possible et facilitent leur adoption.
- Le dialogue entre le secteur public et le secteur privé est crucial en matière de conception et de mise en œuvre de politiques et d'investissements axés sur les résultats. À cette fin, il faut prendre en compte les bonnes pratiques, les modèles d'activité des professionnels du secteur et les capacités techniques, institutionnelles et financières du secteur public en matière de fourniture de produits et de services publics.
- Au titre du Cadre, la FAO aide les pays et les institutions financières internationales à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des investissements axés sur les résultats dans le secteur de l'élevage, y compris au moyen de la mobilisation de ressources.

10. Le quatrième pilier vise à accélérer la transformation du secteur de l'élevage en renforçant la coopération, les partenariats et l'innovation.

- Aucun acteur du secteur de l'élevage ne travaille seul. Il faut donc établir des partenariats et coopérer à tous les niveaux, y compris en mobilisant systématiquement le secteur privé¹⁵, des petits éleveurs jusqu'aux grands exploitants, dont l'attitude et le comportement détermineront en fin de compte la transformation du secteur. Par le truchement du Cadre, la FAO met à profit son rôle d'intermédiaire neutre et de confiance et son pouvoir de mobilisation pour faciliter et soutenir les partenariats et la coopération entre les nombreuses et différentes parties prenantes du secteur de l'élevage.

¹⁵ FAO. 2021. *Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025*. Rome. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cb3352fr>

- La FAO définit l'innovation de la manière suivante: «Le processus par lequel des personnes ou des organisations utilisent pour la première fois des produits, des processus ou des modes d'organisation nouveaux ou préexistants dans un contexte spécifique afin d'accroître l'efficacité, la compétitivité, la résilience face aux chocs et la durabilité environnementale et de contribuer ainsi à la sécurité alimentaire et à la nutrition, au développement économique ou à la gestion durable des ressources naturelles»¹⁶. L'innovation doit être facilitée et accélérée en vue de la transition vers un élevage durable. Le Cadre est pour la FAO un moyen de diffuser des informations et de faciliter l'échange de connaissances entre ses membres au sujet des innovations existantes et émergentes. En outre, l'Organisation appuie et met en œuvre des projets et des programmes en faveur de pratiques et d'approches novatrices qui peuvent être par la suite transposés à plus grande échelle lorsque les politiques et les investissements qui conviennent sont mis en place.

11. Le cinquième pilier consiste à adopter une approche globale prenant en compte les multiples dimensions de la durabilité des systèmes d'élevage tout au long de l'ensemble de la chaîne de valeur.

- La transformation de l'élevage dans une optique de durabilité exige de prendre en compte simultanément les conséquences socioéconomiques, environnementales et en matière de santé publique de chaque pratique, politique ou investissement, afin de bien comprendre et d'optimiser les avantages et les arbitrages.
- Il faut également tenir compte des relations et des liens entre tous les maillons de la chaîne de valeur, de la production à la consommation, en passant par la transformation et le transport.
- Dans le contexte du Cadre, la FAO s'appuie sur une approche multidisciplinaire en mobilisant des parties prenantes ayant différents profils et points de vue, afin de décloisonner les activités et de veiller à ce que les pratiques, les politiques et les investissements contribuent à une transformation du secteur de l'élevage qui le rende véritablement durable.

12. Le Cadre constitue un dispositif d'ensemble global qui vise à favoriser la coordination, la complémentarité et les liens entre les programmes et les activités menés en ciblant de multiples dimensions de l'élevage, ce qui consiste non seulement à accroître la productivité tout en mettant en œuvre l'approche «Une seule santé» et en utilisant les ressources naturelles de manière efficace et équitable, mais également à améliorer les moyens de subsistance des parties prenantes, hommes et femmes de tout âge, et à offrir une source d'aliments d'origine animale sûrs et nutritifs.

13. Il est également nécessaire de tirer profit du Cadre pour mettre au point un instrument mondial axé sur l'action qui orientera les politiques et les investissements dans le secteur et accélérera la transition vers un élevage durable aux fins de la réalisation des ODD.

IV. La voie à suivre – Il est nécessaire d'agir pour accélérer la transformation de l'élevage dans une optique de durabilité

14. À sa 27^e session, le Comité de l'agriculture a demandé à la FAO de «réaliser une évaluation mondiale, complète et fondée sur des données scientifiques et des éléments probants de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, aux systèmes alimentaires durables, à la nutrition et à une bonne alimentation» (dénommée ci-après «l'Évaluation»)¹⁷. Il a été envisagé d'élaborer l'Évaluation sur la base de quatre documents portant chacun sur une composante.

¹⁶ FAO. 2022. *Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation*. Rome.

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc2273fr>

¹⁷ C/2021/21, par. 14 <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/ne021fr>

15. Le document de travail intitulé *Évaluation mondiale de la contribution de l'élevage à la sécurité alimentaire, à la durabilité des systèmes agroalimentaires, à la nutrition et à une alimentation saine*¹⁸ présente en détail l'état d'avancement des travaux de la FAO sur l'Évaluation. En 2023, la FAO a publié le document sur la première composante: *Contribution of terrestrial animal source food to healthy diets for improved nutrition and health outcomes*¹⁹ (Contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine pour une amélioration des résultats nutritionnels et sanitaires). Le projet de document sur la deuxième composante, *Drivers of supply and demand of terrestrial animal source food* (Facteurs déterminant l'offre et la demande d'aliments provenant d'animaux terrestres), et le projet de document sur la troisième composante, *Contribution of the livestock sector to food security and sustainable agrifood systems* (Contribution du secteur de l'élevage à la sécurité alimentaire et à des systèmes agroalimentaires durables), seront publiés sur le site web du Sous-Comité de l'élevage et serviront de documents de référence sur lesquels les membres formuleront des observations, avant la 2^e session du Sous-Comité de l'élevage²⁰.

16. Les travaux concernant le document sur la quatrième et dernière composante n'ont pas commencé. Il est envisagé de l'intituler *Options to sustainably change the livestock sector to better contribute to food security, healthy diets and nutrition* (Solutions à envisager pour faire évoluer durablement le secteur de l'élevage afin qu'il contribue mieux à la sécurité alimentaire, à une alimentation saine et à la nutrition). À sa 28^e session, le Comité de l'agriculture a approuvé la version révisée du Programme de travail pluriannuel du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture (2022-2025)²¹. Celui-ci prévoit que, sous réserve de la disponibilité de fonds, le document sur la quatrième composante serait élaboré, puis un document de synthèse sur les quatre documents serait ensuite présenté à la 3^e session du Sous-Comité de l'élevage, en 2026.

17. Les politiques, les investissements et les mesures prises devraient être plus cohérents et avoir davantage d'impact s'ils sont orientés par un instrument mondial axé sur l'action. Cet instrument serait, quant à lui, plus largement accepté et pris en main par l'ensemble des parties prenantes du secteur de l'élevage s'il est inclusif, exhaustif et fondé sur la science et s'il a été négocié par les membres.

18. Afin d'accélérer le processus de transformation de l'élevage, plutôt que d'élaborer le document sur la quatrième composante et de l'examiner à la 3^e session du Sous-Comité de l'élevage en 2026, comme prévu initialement, il est proposé de mettre au point un plan d'action mondial pour une transformation de l'élevage dans une optique de durabilité (ci-après, le «plan d'action mondial»), qui ferait l'objet d'une négociation, en vue de son éventuelle adoption à cette même session.

¹⁸ COAG:LI/2024/2, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np489fr>

¹⁹ FAO. 2023. *Contribution of terrestrial animal source food to healthy diets for improved nutrition and health outcomes – An evidence and policy overview on the state of knowledge and gaps* (Contribution des aliments provenant d'animaux terrestres à une alimentation saine pour une amélioration des résultats nutritionnels et sanitaires – Aperçu de l'état actuel des connaissances et des lacunes fondé sur une analyse des données et des politiques). Rome, FAO. <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc3912en>

²⁰ <https://www.fao.org/coag/sub-committee-on-livestock/second-session/fr>

²¹ COAG/2022/21 <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/nj142fr>

19. Le plan d'action mondial serait fondé sur les résultats et les conclusions des documents portant sur trois composantes de l'Évaluation²². On définirait les priorités et les mesures nationales, régionales et mondiales auxquelles les membres, la FAO et les autres parties prenantes pourraient œuvrer pour accélérer la transformation du secteur de l'élevage et sa contribution à la réalisation des ODD. Le plan d'action mondial permettrait également de mettre en œuvre le Cadre, et donc de tirer parti de synergies entre les travaux de la FAO et l'action menée par les autres parties prenantes du secteur de l'élevage. La FAO dispose déjà d'une certaine expérience en matière d'élaboration de plan d'action mondial négocié dans le secteur de l'élevage, puisque le Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques²³ avait été précédemment mis au point et négocié par les membres de la FAO et adopté en 2007.

20. Le plan d'action mondial serait d'application volontaire et viendrait compléter les stratégies et plans d'action de la FAO qui existent déjà, notamment la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation²⁴, la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé²⁵, la Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031²⁶, la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture²⁷ et la Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition²⁸.

21. Si les membres sont favorables à l'élaboration du plan d'action mondial, il est proposé de procéder selon l'approche participative et le calendrier provisoire suivants:

- Le secrétariat du Sous-Comité de l'élevage élaborerait, sur la base d'une synthèse des conclusions des documents portant sur trois composantes de l'Évaluation, un projet de document récapitulant les priorités et les mesures, qu'il faudrait achever fin 2024.
- De janvier à juin 2025, des consultations régionales se tiendraient dans toutes les régions de la FAO. Elles pourraient se dérouler en présentiel ou en distanciel, en fonction des fonds disponibles. Outre les membres, les parties prenantes du secteur de l'élevage seraient également consultées.
- Le plan d'action mondial révisé serait ensuite examiné lors d'une session extraordinaire ad hoc du Sous-Comité de l'élevage qui se tiendrait en octobre 2025.
- Il serait ensuite à nouveau révisé après la session extraordinaire ad hoc, puis communiqué aux membres et aux parties prenantes afin que ceux-ci formulent leurs observations et leurs suggestions fin janvier 2026 au plus tard.
- Il serait ensuite révisé une nouvelle fois, sur la base des observations et des suggestions reçues, et examiné à la 3^e session du Sous-Comité de l'élevage, en juin ou juillet 2026. Les membres pourraient recommander au Comité de l'agriculture d'adopter le plan d'action mondial à cette même session. Ils pourraient ensuite se servir du plan d'action mondial pour élaborer leurs propres plans d'action nationaux.

²² COAG:LI/2024/2, <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/np489fr>

²³ FAO. 2007. *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken*. Rome.

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/a1404f>

²⁴ FAO. 2022. *Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation*. Rome.

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc2273fr>

²⁵ FAO. 2021. *Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé 2021-2025*.

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cb3352fr>

²⁶ FAO. 2022. *Stratégie de la FAO relative au changement climatique 2022-2031*. Rome.

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/cc2274fr>

²⁷ FAO. 2020. *Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture*. Rome.

<https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/ca7722fr>

²⁸ PC 130/5 Rev.1 <https://openknowledge.fao.org/handle/20.500.14283/ne853fr>